# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2020

### LUTTE CONTRE LA MORT SUBITE ET PREMIERS SECOURS - (N° 2363)

Adopté

# **AMENDEMENT**

NºCL2

présenté par Mme Ménard

#### **ARTICLE 6**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

- « Il est institué une journée nationale de lutte contre l'arrêt cardiaque et de sensibilisation aux gestes qui sauvent.
- « Le contenu, le champ d'application et les modalités de mise en œuvre du présent article sont définis par décret. »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est indispensable qu'une journée nationale de la lutte contre l'arrêt cardiaque et de sensibilisation aux gestes qui sauvent soit organisée en France. Trop souvent, les Français ont peur des gestes à accomplir, voire même, ne les connaissent pas. Or, une journée de sensibilisation pourrait changer la donne. Elle pourrait par exemple être le 29 septembre, journée mondiale du cœur.